Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212902480-20260224-D202605-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE SAINT-FRÉGANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 24 février à 20h15, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-FRÉGANT, dûment convoqué le 18 février, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Cécile GALLIOU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12 (quorum suivant l'article L.2121-17 du CGCT : 7)

NOM	PRENOM	PRESENT	ABSENT	Pouvoir donné à (article L 2121-20, applicable en vertu de l'article L 5211-1 du CGCT)
ABIVEN	David	x		
BIANEIS	Sandra	x		
BORDET	Cédric		x	Procuration donnée à Gwenaëlle CALONNEC
CALONNEC	Gwénaëlle	x		
CORLOSQUET	Carine	x		
COUET	Gilles	x		
GALLIOU	Cécile	x		
LAMARRE	Didier	x		
PERROS	David	x		
PLANTEC	Laurent	x		
SALAUN	Agnès	x		
SOREL	Anne-Claire	x		

Secrétaire de séance : ABIVEN David

N°2026/05

ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DES ÉLUS MUNICIPAUX
ANNÉE 2025

Classification : institutions et vie politique
Date de publication de la présente délibération : 26/02/2026

Vu l'article L. 2123-24-1-1 du CGCT ;

La loi engagement et proximité a introduit dans le Code général des collectivités territoriales (CGCT) des nouvelles dispositions en matière de transparence de la vie publique. Ces dispositions sont notamment applicables à toutes les communes et tous les EPCI à fiscalité propre.

Le CGCT impose la réalisation d'un document établissant « *un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.*

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212902480-20260224-D202605-DE

L'état des indemnités des élus municipaux, perçues au titre de l'année 2025, est ainsi présenté :

NOM-PRENOM	FONCTION	INDEMNITÉS brut fiscal
BORDET CEDRIC	CONSEILLER DELEGUE 2021/2026	2 638.92 €
CORLOSQUET CARINE	ADJOINTE 2020/2026	2 638.92 €
COUET GILLES	CONSEILLER 2020/2021 et ADJOINT 2021/2026	2 638.92 €
GALLIOU CECILE	MAIRE 2020/2026	19 878.48 €
PLANTEC LAURENT	ADJOINT 2020/2026	5 277.96 €
SALAUN AGNES	ADJOINTE 2020/2026	5 277.96 €
SOREL ANNE-CLAIRE	CONSEILLERE DELEGUEE 2020/2026	2 638.92 €

Décision : Le conseil municipal a pris acte de l'état annuel 2025 des indemnités des élus municipaux.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

Le Maire
Cécile GALLIOU

Le Secrétaire de séance
David ABIVEN